



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 10/03/2023 – 20h00

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : /

Date de convocation

06/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE

**Étaient présents (13) :** MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, MME Brigitte DECAUX, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Christel GRATTEPANCHE (installée à compter du point n°2), M. Louis LEBRIEZ, M. Philippe PIERART, MME Catherine WITASSE

**Avait donné pouvoir (2) :**

MME Nathalie LODATO donne pouvoir à MME Joselyne GILLERON  
MME Marie GUILLAUMON donne pouvoir à M. Benoit CARION

**Était excusée (2) :**

MME Nathalie LODATO, MME Marie GUILLAUMON

**Absents (0) :**

**Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal**

M. LEBRIEZ Louis est nommé Secrétaire de Séance

**Numéro interne de l'acte : DCM 2023/2/2**

*Thème : institutions\_et\_vie\_politique / Fonctionnement des assemblées*

**OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Madame Amélie GALET, élue sur la liste «Ensemble Vendegies Demain», a présenté par courrier reçu en mairie le 24 février 2023, sa démission de son mandat de conseiller municipal. Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission en application de l'article L 2121-4 du CGCT. Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.[...] ».

Madame Christel GRATTEPANCHE est donc appelée à remplacer Madame Amélie GALET au sein du conseil municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

**Le Conseil Municipal PREND ACTE de la démission de Madame Amélie GALET et de l'installation de Madame Christel GRATTEPANCHE en qualité de conseiller municipal.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies sur Ecaillon,

Le Maire,

Jean FAURE

Le Secrétaire de Séance  
M. Louis LEBRIEZ